Image not found or type unknown

Litige commerçant et dommages et intérêts

Par **fifthav75**, le **28/01/2009** à **08:36**

Bonjour à tous,

Ma question est la suivante :

J'ai fait faire 1 bague sur mesure chez 1 bijoutier : elle est prête depuis le 31/12 mais je ne l'ai pas vue finie.

Suite à des soucis financiers je voulais qu'il garde le chèque d'acompte de 600 € et qu'il mette en vente la bague : bien sûr il refuse et m'a envoyé une lettre recommandée avec AR pour réclamer des dommages et intérêts : j'ai pris contact avec une association de consommateur.

On m'a conseillé de lui envoyer une lettre recommandée avec AR en lui proposant de régler les 2 tiers, soit 1100 € au lieu du solde de 1595 €, en 3 chèques entre fin janvier et fin mars.

Je n'ai eu aucun retour et m'attends à de gros problèmes avec lui : que me conseillez vous ?

Je n'ai plus aucun contact en direct (Ni tél, ni de visu) et ne le souhaite pas actuellement : que peut il faire et réclamer ?
Quels sont mes droits ? Puis je dire que la bague n'est pas conforme à la commande, car je n'ai pas eu le dessin du modèle fait ?

Merci d'avance et retour assuré !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés